

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté du **25 MARS 2013**

portant nomination au Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu le code rural et de la pêche maritime, le chapitre I du titre I du livre VI et notamment les articles L.611-1 et R. 611-1 ;

Vu les arrêtés du 4 janvier 2010 et du 25 février 2010 portant nomination au Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont renouvelées les nominations suivantes au Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire :

- au titre des représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale

Monsieur François LUCAS, président de la Coordination rurale union nationale ;

- au titre de représentant de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture

Monsieur Guy VASSEUR, président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture ;

- au titre des représentants de la transformation des produits agricoles

Monsieur Jean-René BUISSON, président de l'Association nationale des industries agroalimentaires ;

Monsieur Olivier PICOT, président de la Fédération nationale de l'industrie laitière, désigné par l'Association nationale des industries agroalimentaires ;

- au titre de représentant des associations agréées pour la protection de l'environnement

Monsieur Jean-Claude BEVILLARD, pilote du réseau agriculture au sein de France Nature Environnement ;

- au titre des représentants de syndicats des salariés des filières agricoles

Monsieur Freddy HUCK, secrétaire de la Fédération nationale agroalimentaire et forestière – Confédération générale du travail ;

- au titre de représentant du Conseil supérieur de la forêt et des produits forestiers

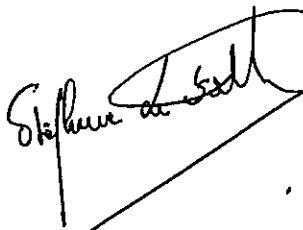
Monsieur Henri PLAUCHE-GILLON, président de la Fédération des forestiers privés de France.

Article 2

Cet arrêté fera l'objet d'une insertion au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le **25 MARS 2013**

Le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Le Foll', written over a diagonal line that serves as a signature line.

Stéphane LE FOLL